



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 056-215600669-20240415-D2024150405-DE

2024/15/04/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le quinze avril mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents : LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine.

Procuration(s) : LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, GOUJARD Laurine à HENRY Catherine.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/03/2024
Convocation affichée le : 02/04/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 25
Procuration (s) : 2

Reçu en Préfecture de VANNES le 16/04/2024

Publié ou notifié le 22/04/2024

Certifié exécutoire le 22/04/2024

A GOURIN, le 22/04/2024...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



5- CREDITS SCOLAIRES 2024 « FOURNITURES »

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le crédit qui est proposé, par la commission Finances du 12 avril 2024, pour chaque élève gourinois des trois établissements du 1^{er} degré au titre des fournitures scolaires 2024 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2024.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2023 à la somme de 72 euros par élève.



Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 056-215600669-20240415-D2024150405-DE

Département du MORBIHAN

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DECIDE, d'allouer aux trois établissements du 1^{er} degré de la Commune, un crédit de 72 euros par élève gourinois au titre des fournitures scolaires 2024 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2024.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 15 avril 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.